



**HAL**  
open science

## Dépossession foncière, résistances et internement

Antonin Plarier

► **To cite this version:**

Antonin Plarier. Dépossession foncière, résistances et internement. Mairie de Cannes. Prisonniers en terre d'exil. L'île Sainte Marguerite au temps de la conquête de l'Algérie (1830 - 1884), 2023, 978-2-916261-77-5. halshs-04416007

**HAL Id: halshs-04416007**

**<https://shs.hal.science/halshs-04416007>**

Submitted on 25 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Antonin Plarier, « Dépossession foncière, résistances et internement » in *Prisonniers en terre d'exil. L'île Sainte Marguerite au temps de la conquête de l'Algérie. 1830 – 1884*, Cannes, Marie de Cannes, 2023.

Ahmed ben Lakhdar ben el Attia arrive sur l'île Saint Marguerite au début de l'année 1882. Âgé d'une trentaine d'années, il est originaire des Beni Salah en Algérie, territoire forestier situé à quelques dizaines de kilomètres au sud d'Annaba à proximité de la frontière tunisienne. Le 30 novembre 1881, le jeune homme est arrêté en Tunisie par des soldats français parties prenantes de la conquête coloniale du pays.

Faisant figure de dissident et d'opposant à la conquête, Ahmed ben Lakhdar ben el Attia illustre également l'incidence de la dépossession dans des trajectoires individuelles d'internés à Sainte Marguerite.

### Les dépossession foncières en Algérie coloniale

Entre 1830 et 1917, 11 590 000 ha de terres ont été appropriés par des Européens, des sociétés privés ou l'administration forestière. Les meilleures terres et les forêts les plus profitables font l'objet de ce processus de dépossession de la paysannerie algérienne s'appuyant sur une succession de lois, de décrets, de mesures punitives, permettant ou justifiant a posteriori l'appropriation de terres au bénéfice de la colonisation<sup>1</sup>.

En 1851, une loi assure la présomption de propriété à l'État colonial sur les forêts algériennes. En 1871, à la suite de l'insurrection algérienne d'El Moqrani, un séquestre est apposé sur 500 000 ha. En 1873, la loi Warnier permet, par un dispositif complexe, de faire entrer sur le marché foncier des parcelles de terres en indivision. L'année suivante, une nouvelle loi permet d'apposer le séquestre sur les terres de populations jugées collectivement coupables d'incendies forestiers. Ce tableau très incomplet donne un aperçu de l'empilement de mesures sur lesquelles s'appuie l'appropriation de terres algériennes, processus qui affecte brutalement les Beni Salah dont est originaire Ahmed ben Lakhdar ben el Attia<sup>2</sup>.

### Temporalités et conflictualités de la dépossession chez les Beni Salah

Pour s'approprier un territoire, encore faut-il le mesurer et le délimiter. Mais mesurer la terre du pays conquis se heurte aux intérêts bien compris des populations algériennes. En 1852, c'est l'intervention d'un géomètre qui déclenche une insurrection chez les Beni Salah. Le 15 juin 1852, le géomètre Machelard est assassiné ainsi que onze soldats-bûcherons qui l'escortaient dans ses travaux<sup>3</sup>. La venue du géomètre est comprise comme le signal d'une agression foncière. Le général Bugeaud l'admettait d'ailleurs avec irritation :

« Rien n'excite autant l'inquiétude des Arabes que les opérations de l'arpentage ; ils se persuadent toujours qu'on va les exproprier immédiatement »<sup>4</sup>.

La répression est sévère et l'officier chargé de commander les troupes dans la région pratique

---

<sup>1</sup> Antonin Plarier, *Le banditisme rural en Algérie à la période coloniale*, Thèse d'histoire, Université Paris 1, 2019, p 47-73. Didier Guignard, *1871. L'Algérie sous séquestre*, CNRS Éditions, 2023.

<sup>2</sup> Antonin Plarier, « 'Bandits' recherchés aux confins algéro-tunisiens (1878-1881) », *Revue d'Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 57, 2018.

<sup>3</sup> Sous-préfet de Bône au préfet de Constantine, 15 juin 1852, ANOM, 2H11.

<sup>4</sup> Cité dans BUDIN Jacques, « La 'reconnaissance' de la propriété rurale dans l'arrondissement de Bône (Annaba) en application des ordonnances des 1er octobre 1844 et 21 juillet 1846 » dans *Propriété et société en Algérie contemporaine. Quelles approches ?* [en ligne]. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, 2017 (généré le 30 mars 2018). Accessible en ligne : <<http://books.openedition.org/iremam/3673>>.

l'« enfumade » de populations abritées dans des grottes<sup>5</sup>. Un « séquestre total »<sup>6</sup> est prononcé contre les Beni Salah mais la sanction n'est guère applicable faute de maîtrise du territoire.

Il faut attendre les années 1860 pour que les terres des Beni Salah soient globalement mesurées et délimitées. Sur le plan légal, sur près de 70 000 ha possédés par les Beni Salah, 35 094 ha sont classés en forêts domaniales. À ces prélèvements s'ajoutent les concessions privées de chênes-liège acquises par des sociétés privées s'étendant sur près de 15 000 ha. Au cours de la décennie 1860, le foncier rural des Beni Salah est bouleversé puisqu'environ 70 % des terres changent de main.

C'est dans ce contexte qu'éclatent les premiers conflits forestiers de même que les premières affaires de banditisme. Les procès-verbaux pour mise en culture de parcelles forestières ou « déprédations indigènes » commencent à pleuvoir. En 1877, lorsque des incendies éclatent sur le territoire, un bandit des Beni Salah est accusé d'en être l'auteur. Ladite tribu, accusée collectivement de complicité se voit apposer un séquestre portant sur 4 199 ha de terres et est contrainte parallèlement de payer une contribution de 280 082 francs<sup>7</sup>. En réponse, pétitions adressées aux autorités civiles ou militaires, vols et agressions à l'encontre des concessionnaires et de leurs gardes se multiplient<sup>8</sup>. Plusieurs « bandes » se structurent dans un contexte d'intense déstabilisation des structures socio-économiques.

Des bandits algériens contre la conquête coloniale de la Tunisie

La perception de la conquête coloniale de la Tunisie par les Beni Salah ne peut se comprendre en dehors de cette situation. Incarnant la contestation de la dépossession, le banditisme se transforme lorsque lesdits bandits prennent fait et cause contre l'armée coloniale. Un chargement militaire à destination de la colonne expéditionnaire est intercepté. Il contient des vivres et des vêtements réquisitionnés par les bandits. Certains rejoignent directement le mouvement de résistance à la conquête. Quatre membres de la bande sont « *passés par les armes* » en novembre 1881 au Kef, en territoire tunisien. À leur côté, Ahmed ben Lakhdar ben el Attia est arrêté et envoyé en prison à Bône. L'administrateur de la commune des Beni Salah sollicite son internement à laquelle le gouverneur accède en l'envoyant sur l'île Saint Marguerite.

C'est ainsi qu'arrive Ahmed ben Lakhdar ben el Attia, loin des siens, au nord de la Méditerranée. Il demande à plusieurs reprises sa libération. En 1884, l'administrateur la refuse pour la deuxième fois, au motif que les Beni Salah ne se sont pas rachetés du séquestre imposé après l'incendie de 1877<sup>9</sup>. Sa réponse parvient au dépôt de Sainte Marguerite alors que Lakhdar ben el Attia n'est plus. Le 20 juin 1883, dans la douleur de l'exil, le bandit dissident a mis fin à ses jours.

---

<sup>5</sup> Chef de la subdivision de Bône au gouvernement général, 16 juillet 1852, ANOM, 2H11.

<sup>6</sup> Conseiller rapporteur Urbain, Délimitation et répartition du territoire de la tribu des Beni Salah, cercle de Bône, n°1938. Séance du 17 février 1869, ANOM, 3F61.

<sup>7</sup> Lettre de Jules de Lesseps au gouverneur général de l'Algérie, 28 janvier 1876, ANOM, P27.

<sup>8</sup> Gouvernement général de l'Algérie au ministère des affaires étrangères, s.d., ANOM, 25H8.

<sup>9</sup> Je remercie Anissa Bouayed pour m'avoir transmis cette archive. Préfet de Constantine au gouverneur général, 31 août 1884, ANOM, 10G39.